

**APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS
POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
DE LA POPULATION RÉSIDANT SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

Guide d'information 2017

Mise à jour : Mars 2017

Le Fonds de soutien aux projets structurants émane du Fonds de développement des territoires (FDT), qui provient du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). L'appel de projets structurants vise à améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi. Un projet structurant « s'inscrit dans les priorités de développement et dans un axe ayant un potentiel de croissance appréciable démontré, qui provoque un effet multiplicateur dans l'économie » (Source : Portail Québec).

LES CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

- Mettre en valeur nos ressources naturelles ;
- Favoriser la qualité de vie du citoyen et son accès aux services en milieu rural ;
- Accroître le sentiment d'appartenance ;
- Favoriser l'accès aux réseaux de communications et/ou leur consolidation.

LES PROMOTEURS ADMISSIBLES

- Organismes municipaux ;
- Conseils de bande des communautés autochtones ;
- Coopératives ;
- Organisme à but non-lucratif ;
- Entreprises, privées ou d'économie sociale, à l'exception des entreprises privées du secteur financier.

LES DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles en vue de l'attribution d'une aide financière sont :

- Les dépenses liées directement à la réalisation des activités du projet;
- Les coûts d'honoraires professionnels ;
- La location de l'équipement nécessaire à la réalisation du projet;
- Toutes autres dépenses justifiées par la réalisation du projet et reconnues admissibles par le comité d'évaluation du Fonds.

AIDE ADMISSIBLE

- 30 000 \$ dans le cas des projets territoriaux (Projet ayant une incidence significative sur le territoire de la MRC ou de plusieurs municipalités);
- 20 000 \$ dans le cas des projets locaux.

Exceptionnellement, une aide financière supérieure pourra être accordée si un projet démontre une portée territoriale significative. Le taux d'aide est limité à 70 % des dépenses admissibles et peut être majoré de 10 % pour les projets réalisés dans les municipalités rurales dévitalisées (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt, Launay, TNO Lac-Despinassy et Lac-Chicobi (Guyenne)) ;

Le Fonds ne peut pas se substituer à d'autres programmes de financement existants ;

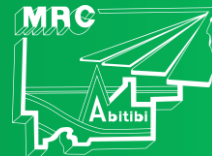
Le cumul des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada incluant l'aide provenant du Fonds ne peut pas excéder 80% des coûts admissibles.

LES DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les bourses, les prix d'excellence, les activités de financement ;
- Les dépenses liées au fonctionnement régulier des organismes ;
- Toutes dépenses engendrées avant la date du dépôt du projet;
- Les taxes recouvrables ;
- Les travaux d'infrastructures, liés aux sites d'enfouissement, de traitements des matières résiduelles, d'aqueduc, d'égout ou de voirie et services d'incendie et de sécurité.

CRITÈRES D'ANALYSE

- Générer des effets durables (retombées sur plus d'un an) ;
- Pertinence et qualité du projet ;
- Conformité avec les objectifs du Fonds ;
- Garanties de réalisation et cohérence de l'échéancier ;
- Retombées escomptées (impacts à court / moyen / long termes) ;
- Impacts sur les citoyens résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;
- Concertation avec le milieu ;
- Réalisme budgétaire.



CHEMINEMENT DE PROJETS

1. Le comité d'évaluation effectue une analyse des projets déposés ;
2. Les recommandations du Comité d'évaluation sont présentées au Comité administratif de la MRC, puis à la Table des conseillers de comté ;
3. Les promoteurs sont informés par écrit de la décision prise par les représentants de la Table des conseillers de comté.

LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Chaque organisme demandeur qui se verra accorder une aide financière devra signer un protocole d'entente avec la MRC d'Abitibi.

DOCUMENTS À REMETTRE

- L'original du formulaire de demande dûment rempli et signé ;
- Une copie de résolution du conseil d'administration autorisant le signataire de la demande à signer pour et au nom de l'organisme demandeur tous les documents en lien avec le projet ;
- Une description de l'organisme ;
- Une description détaillée du projet, de ses objectifs, de ses échéances et un plan d'action ;
- Une description détaillée du budget (incluant les lettres de confirmation des autres partenaires financiers, s'il y a lieu, et les partenaires sollicités) ;
- Une évaluation de l'impact du projet ;
- Autres annexes, au besoin.

LE DÉPÔT DE LA DEMANDE

La demande d'aide financière doit être déposée au bureau de la MRC d'Abitibi **au plus tard le 5 mai**

2017 à l'adresse suivante :

**MRC d'Abitibi
571, 1^{er} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2H3**

**Téléphone : (819) 732-5356, poste 211
Télécopieur : (819) 732-9607
fonds@mrcabitibi.qc.ca**

Si vous souhaitez parler à l'analyste des fonds, veuillez s.v.p. le(la) contacter les mardis OU jeudis entre 13 h et 16 h 30.

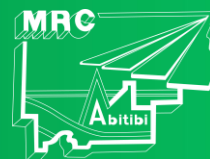
FORMULAIRE DE DEMANDE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme responsable du projet :	NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :
Mission du promoteur :	
Titre du projet :	
Personne responsable :	Numéro de téléphone :
Adresse :	Courriel :
Date de la demande :	Montant demandé :
Date prévue du projet :	

DESCRIPTION DU PROJET

Volet du projet : <input type="checkbox"/> <i>Local</i> <input type="checkbox"/> <i>Territorial</i>
Lieu de réalisation du projet :
Échéancier :
Description détaillée du projet :
Buts et objectifs :
Impacts sur la population:
Impacts du projet en lien avec les objectifs du Fonds:



MONTAGE BUDGÉTAIRE

REVENUS	MONTANT	BIENS ET SERVICES	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
Total	\$	\$	100 %
DÉPENSES	MONTANT	BIENS ET SERVICES	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
Total	\$	\$	100 %

Déclaration de l'organisme

Je, soussigné(e) _____ confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents afférents sont complets et véridiques en tous points et je m'engage à fournir au représentant toute l'information nécessaire à l'analyse du projet.

Signature : _____

Date : _____

Autorisation de publication

Je, soussigné(e) _____ accepte que la MRC d'Abitibi cite le titre de notre projet, le nom de notre organisme ou comité et le montant financé par le Fonds culturel si mon projet est accepté à la Table des conseillers de comtés.

Signature : _____

Date : _____